

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
7 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Christine MEYER, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Séverine HUSSON pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations 2025
N° de délibération : 41_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	3	16	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, adopté par délibération du 31 mars 2025

Vu la délibération 26_2025 du 31 mars 2025 sur la somme allouée à cet effet,

Considérant que les associations locales participent activement à la vie sociale, culturelle, sportive et éducative de la commune, et qu'il est dans l'intérêt général de soutenir leurs actions ;

Considérant les demandes de subvention formulées par les associations pour l'année 2025 ;

Considérant les crédits inscrits au budget communal à cet effet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'attribuer, au titre de l'année 2025, les subventions suivantes aux associations communales et partenaires :

Association	Adhérents / Adhérents Fla	Demande Subv 2025	Subvention Proposée
Anciens Combattants	52 / 31	600	600
ARPA	113 / 81	1800	1500
Badminton	76 / 14	500 + 300	500
Créa Passion	16 / 7	300	300
Familles Rurales	94 / 63	2500	2000
FCRF2M	131 / 10	1000	800
Flav' Bike			
Flav' Danse	65 / 40	400	400
HBCFFR	208 / 52	5000	4500
L'Atelier	30 / 3	300	300
Les Amis de l'Orgue			
Loisirs et Culture			
Nancy Vol Libre			
Souvenir Français	93 / 59	400	0
Tennis de Table	29 / 6	150 + 450	150 + 450
Traits Vivants	56 / 6	500	500
Volley			
Flam54	84 / 36	250	250
USEP		150	150

Article 2 : Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération sont inscrits au budget primitif de la commune à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Article 3 : Le maire est chargé de notifier les présentes subventions aux associations concernées et d'émettre les mandats liés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 16 mai 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.05.16 10:50:57 +0200
Ref:8744928-13139532-1-D
Signature numérique
Maire